FRC 4 27692
Case
Fre
23835

DISCOURS
DU CLERGÉ DE LYON
AU TIERS-ÉTAT.

Ce Diſcours a été prononcé par M. l'abbé DE POIX *archidiacre de l'égliſe, comte de Lyon, au nom de tout le Clergé, le 19 mars 1789, en remercîment de la députation envoyée le 16 mars, au Clergé, par l'aſſemblée du Tiers-Etat.*

TOUS les ordres de l'état ne forment qu'un ſeul ordre, toutes les fois que, raſſemblés par le même zèle pour le bien général, ils ſe rapprochent tous par les égards volontaires qu'inſpirent une bienveillance & une eſtime mutuelle.

Le clergé a reçu votre députation, meſſieurs, avec la ſenſibilité qu'excite la réunion des membres d'une même famille.

Non, ce n'eſt point une égalité indéfinie qu'ambitionne votre ordre, puiſqu'il nous prévient par des témoignages de conſidération,

THE NEWBERRY LIBRARY

d'autant plus honorables pour nous, qu'ils ſont plus libres de votre part.

Non, ce n'eſt point une rivalité inquiète qui ſuſcite vos réclamations, puiſque vous joignez à l'équité des demandes, des procédés qui en marquent auſſi-tôt les bornes.

Vous n'attendez de nous que le concours néceſſaire pour affermir la tranquillité publique, la majeſté du trône, la proſpérité de cet empire. Des motifs ſi nobles, n'en doutez pas, nous porteroient à ſurpaſſer même vos deſirs. Si le bonheur de la nation doit être le prix de nos ſacrifices, il nous tarde de les conſommer; & ce ſeul eſpoir ſuffit déjà pour notre récompenſe.

Nous ne cherchons point à nous faire honneur auprès de vous, de ce dévouement patriotique; s'il n'avoit pas toujours été dans nos cœurs, il ne ſeroit aujourd'hui, de notre part, qu'un retour à la juſtice & aux vrais principes.

Mais ces mêmes priviléges, auxquels nous renonçons avec un empreſſement unanime, nous avons dû, juſqu'ici, les défendre avec fermeté. Les priviléges ſont des abus, quand il exiſte une conſtitution. Avant qu'elle exiſte, les priviléges ſont des barrières utiles contre les invaſions du pouvoir. Que la nobleſſe & le clergé ſe fuſſent montrés plus dociles à courber

la tête ſous des impoſitions commandées & non conſenties, peut-être ne ſeroit-elle pas arrivée de long-temps, cette époque, où le Français doit reconquérir ſes droits, ſa liberté & ſa gloire. Les chaînes de l'oppreſſion ſe ſeroient étendues, & le moment où l'impuiſſance générale eût retiré les eſprits de leur aſſoupiſſement, n'auroit plus offert que des maux ſans reſſource.

Nous avons donc à nous applaudir d'une réſiſtance que le préjugé condamne encore, mais que la ſageſſe ne ſauroit déſapprouver.

Les temps ſont changés.... Par le bienfait d'un roi qui chérit ſon peuple; ſous les auſpices d'un adminiſtrateur qu'on ne loueroit point aſſez en le nommant à côté des Colbert & des Sully, la nation elle-même eſt appellée à régler ſes intérêts, à fixer ſa légiſlation. Quel moment plus favorable pour nous deſſaiſir de ces prérogatives onéreuſes pour nos concitoyens, parce qu'elles augmentent leurs contributions aux charges publiques; importunes pour nous-mêmes, puiſqu'elles ſoulèvent les plaintes & l'envie; inutiles déſormais, parce que la nation ayant recouvré ſa force, n'a plus beſoin d'oppoſer d'autre barrière qu'elle-même à l'arbitraire des exactions !

Oui, meſſieurs, ſi ces prérogatives nous ſont

chères encore, c'eſt uniquement parce que le ſacrifice que nous ſommes décidés d'en faire, offre, dès ce moment, des reſſources multipliées & promptes, parce qu'il doit reſſerrer les liens qui uniſſent les membres du corps ſocial, confondre en une ſeule toutes les volontés, favoriſer, en un mot, la conſpiration univerſelle des eſprits vers l'ordre & le bonheur.

Diſtinctions peu flatteuſes, qui, en diviſant les cœurs, par l'intérêt, ne les diviſez que trop par les ſentimens, vous n'exiſterez donc plus!...

Le noble, qui verſe ſon ſang pour la patrie; le miniſtre des autels, qui inſtruit & conſole les peuples; le magiſtrat, qui veille à leur ſûreté; celui qui enrichit l'état par ſon induſtrie; celui qui le féconde par ſes travaux; tous diſtingués par leur rang, mais égaux par la nature, ſeront encore égaux par la loi.

Puiſſent la paix & la concorde prêter la main au patriotiſme, pour achever ce grand ouvrage! Un peuple n'eſt heureux que du moment où les titres, ſans jamais ſe confondre, viennent ſe perdre dans le ſeul titre vraiment honorable, celui de citoyen.

FIN.